

Musées Royaux  
de  
Peinture et de Sculpture  
de  
Belgique.

N<sup>o</sup> . 4973 / 9 : . . . 14

Objet :

Annexe

Expédié le . . . . .

27. janvier 1913.

A M. Clément

W

Nous avons l'honneur de vous faire  
connaître que la résolution de la Com-  
mission Directrice n'a pas été favorable  
à l'acquisition, pour les collections de  
l'Etat, d'es. tableaux . . . qui . . .  
qui font . . . l'objet de . . . votre . . .  
lettre du 24. 11.

Ces . . . ouvrages que nous tenons,  
Monsieur, à votre disposition, . . .  
être retirés au Palais des Beaux Arts,  
rue du Musée, N<sup>o</sup> 9, contre la remise  
d'un récépissé.

Veillez agréer, M. . . . .,  
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,

Le Secrétaire,

Galerie Clarendaux Bruxelles, le 24/1 1883  
3 et 5, rue du Congrès,  
Bruxelles. 14 *mm*

A Monsieur le Président & Messieurs les Membres  
de la Commission Royale des Musées de peinture  
de l'Etat,

Bruxelles,  
*mm*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous remettre à vue  
pour les collectionneurs de peinture de l'Etat  
une œuvre très-importante des peintres  
français Pourbus, le jeune et de Sébastien  
Francx, daté de 1605, représentant  
le Christ dans le Désert, j'en demande  
la somme de Douze Mille francs.  
Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance  
de mes sentiments de haute considération.

Em. Clarendaux,

MUSÉES ROYAUX  
DE  
PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE  
BELGIQUE

MUSÉE WIERTZ

N° 4973 / 9

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date  
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le 2<sup>e</sup> janvier 1903

Reçu le tableau  
dont mention dans cette  
lettre. 28/1-1903.  
Clarembaux

Nous avons l'honneur  
de vous faire connaître que la résolution  
de la Commission Directrice n'a pas été  
favorable à l'acquisition, pour les collections  
de l'Etat, des tableaux qui font l'objet  
de votre lettre du 24 ct.

Ces ouvrages que nous tenons,  
Monsieur, à votre disposition, pourront  
être retirés au Palais des beaux-arts, ou  
au musée n° 9. contre la remise d'un  
récépissé.

Veillez agréer, Monsieur,  
l'assurance de notre considération distinguée.  
Pour la Commission directrice,  
Le Secrétaire,  
J. Van der Meulen

Antoine Clarembaux  
3 et 5. Rue du Congrès